

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

### SEANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 02 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 27 mars 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MALAYEUDE donne pouvoir à Mme CHOLET  
M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK  
M. GIBERT donne pouvoir à Mme ALI  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme DIAS donne pouvoir à Mme BRECHU  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI.

#### ÉTAIT ABSENTE :

Mme GRIMAUD.

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme CHOLET.

### N°2025.04.17 – Compte de gestion de l'exercice 2024.

Sur présentation de Monsieur Philippe BERTHIER, Conseiller Municipal Délégué à l'Espace Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31 relatifs à l'arrêté du compte administratif,

Vu le compte administratif du budget Ville de l'exercice 2024 élaboré par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 élaboré par le Trésorier Municipal,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 1<sup>er</sup> avril 2025,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 30 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2024 du budget général, qui fait ressortir les soldes d'exécution suivants :

<b>Résultat de clôture en fonctionnement :</b>	<b>+ 11 762 970,05 €</b>
Ville	+ 11 752 125,89 €
Caisse des écoles	+ 10 844,16 €
<b>Résultat de clôture en investissement :</b>	<b>- 165 513,17 €</b>
Ville	- 166 930,03 €
Caisse des écoles	- 1 416,86 €
<b>Solde d'exécution :</b>	<b>+ 11 597 456,88 €</b>
Ville	+ 11 585 195,86 €
Caisse des écoles	+ 12 261,02 €

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Michèle CHOULET**  
Secrétaire

